

plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Mais ce moyen préventif est insuffisant, si on ne le rend pas obligatoire, aussi bien que la revaccination. En outre, il est reconnu aujourd'hui, que pour obtenir tous les effets désirés, il faut employer le vaccin animal et ne pas se contenter du vaccin humain. Dans une seconde partie de sa communication, l'orateur fait connaître que les expériences, faites par M. Chauveau, ont démontré que le virus variolique et le virus animal sont tout à fait différents, et qu'il est même dangereux de se servir de la variole comme vaccin. En rendant la vaccination et la revaccination obligatoires, et en se servant exclusivement du vaccin animal, on arrivera ainsi à faire disparaître complètement la variole. — M. Rougier fait observer qu'il serait difficile de trouver une sanction efficace à une disposition législative, rendant la vaccination obligatoire. — M. Delore estime que la Société a incontestablement le droit de se préserver ainsi des maladies contagieuses, et que d'ailleurs, la vaccination est rendue déjà obligatoire dans une foule de cas, notamment pour entrer dans quelques écoles. — M. Caillemer fait observer que les anciens règlements du Bureau de la Santé à Lyon étaient bien autrement sévères, puisque dans certains cas ils prononçaient la peine de mort. — M. Coutagne pense qu'on peut arriver à un résultat satisfaisant, en augmentant les cas où la vaccination doit être rendue obligatoire.

*Séance du 26 janvier 1892.* — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Perrin, trésorier, présente son rapport annuel sur la situation financière de l'Académie. — M. Léon Malo communique les observations qu'il a été appelé à faire sur l'alcoolisme et les ravages que ce vice exerce dans la région qu'il habite une partie de l'année. Autrefois, dit l'orateur, l'ouvrier se contentait du vin naturel qui, au moins, ne produisait pas des effets désastreux sur l'organisme. Aujourd'hui, au contraire, l'abus de l'alcool et surtout des produits venus de l'Allemagne, exerce les plus grands ravages, si bien qu'un ouvrier de 50 ans est déjà un vieillard. Aussi, celui qui trouverait un remède efficace contre ce mal, rendrait le plus grand service à l'humanité. — M. Delore confirme les différences signalées par l'orateur, entre l'ivresse causée par le vin et celle qui est due à l'alcool. Pris à jeun surtout, l'alcool produit des effets désastreux sur l'organisme. Et quand il est extrait de grains, et de tout élément empyreumatique, il renferme même des principes